

**Huitième réunion du Copil  
du projet de « Parc éolien Aubépin » sur Cravant,  
porté par VALOREM, le mardi 07 février 2023**

COMPTE RENDU

**Etaient présents les titulaires :**

Serge Villoteau (SV), Philippe Gaconnet (PG), Pierrette Marmasse (PM), Denis Couret (DC), Philippe Venard (PV) et Emile Rouleau (ER).

**Etaient présents les suppléants :**

Nathalie Prévost (NP) et Alain Guédou (AG).

**Etait présent l'invité :**

Mathieu Barbot (MB), responsable « mesures d'accompagnement » chez VALOREM

La réunion débute à 18H00, dans la salle du Conseil municipal de Cravant.

PV rappelle le thème principal, à savoir, quelles pourraient être les mesures d'accompagnement pour les riverains du parc éolien et les Cravantais. Il propose à ER de faire un retour sur la réunion du pôle ENR qui a eu lieu le vendredi 03 février de 15H45 à 17H15, à la DDT (Direction Départementale des Territoires) du Loiret.

ER présente le programme de ce Copil 8 et propose un tour de table afin de permettre à MB de connaître la qualité de chacun des membres présents.

ER rappelle que la seconde lettre d'information a été diffusée fin décembre 2022, qu'une 3ème permanence publique en mairie a eu lieu le mardi 10 janvier 2023 et qu'une réunion du pôle ENR a eu lieu la semaine précédente.

ER précise que les géomètres ont réalisé sur le secteur de l'Aubépin des relevés topographiques sur les sites d'implantation des 6 éoliennes afin de préparer les aménagements de voiries à prévoir et envisager la circulation des convois. Tout cela doit être organisé en amont.

AG demande qui aura la charge de l'aménagement et de l'entretien des chemins communaux.

ER répond que les consolidations, renforcements, élargissements ponctuels, entretiens, et les remises en état d'origine après le chantier sont à la charge exclusive de Valorem.

ER dit que le résumé non technique sera déposé à la mairie pour informer le Conseil municipal. Après un mois, Valorem transmettra le résumé non technique à la préfecture.

ER fait un point sur la réunion qui a eu lieu au pôle ENR à la Direction Départementale du Territoire.

PG et PV représentaient la mairie de Cravant.

La réunion du pôle ENR a débuté par un tour de table. Cette réunion était organisée et animée par Mme Marie Pausader, Cheffe de service du SUADT (Service Urbanisme Aménagement, et Développement du Territoire) accompagnée de Mme Aurore Vidus, en charge des ENR et du Développement Durable. Environ 10 personnes étaient présentes en visio conférence et 5 personnes en présentiel.

ER a présenté le projet de l'Aubépin. Plusieurs échanges ont eu lieu.

PG fait remarquer l'opposition au projet de la part de Monsieur Drouin, représentant la DREAL. M. Drouin dit que, d'après les travaux effectués (à partir des coupes topographiques) par ses collègues, les éoliennes seraient visibles des rives de Loire, notamment des ponts de Beaugency et de Meung sur Loire. ER, lors de sa présentation, avait présenté des photomontages de ces points (ponts) où les éoliennes n'apparaissent pas.

Valorem a demandé la communication de ces coupes topographiques.

ER précise que Valorem produira tous les photomontages qui seront demandés par les services de l'Etat.

Lors du tour de table, PG a rappelé que si le Conseil municipal de Cravant a autorisé l'étude du projet et son suivi par le Copil, il ne s'est pas encore prononcé sur le projet éolien porté par Valorem. La municipalité estime que ce sont les habitants, qui doivent être au préalable largement informés et qui auront à se prononcer lors de l'enquête publique.

PV rappelle l'engagement de la mairie. Dès que le résumé non technique sera déposé en mairie, une réunion publique d'information sera organisée par celle-ci. La publicité de cette réunion sera effectuée sur le site internet municipal, sur la page Facebook et par la remise d'un document dans les boîtes aux lettres.

La réunion, d'une durée de 2H00, pourrait être organisée de la façon suivante :

- La remise d'un document rappelant les règles du débat démocratique...

- Une introduction pour présenter la réunion et préciser son mode de fonctionnement. En effet, la municipalité a choisi la démocratie participative, ce qui veut dire que chaque personne peut s'exprimer. Chaque personne peut prendre la parole pendant 2 minutes afin de poser une question ou faire part d'un sentiment. Valorem disposera de quelques minutes afin d'apporter une réponse et la municipalité pourra également apporter son point de vue. Cette façon de faire permettra d'éviter la monopolisation de la parole par quelques-uns au détriment de toutes celles et tous ceux qui souhaiteraient s'exprimer.
- VALOREM disposera de 30/40 minutes afin de présenter le projet éolien de l'Aubépin.
- Les questions/réponses/échanges débiteront selon les règles acceptées par tous avant le début de la réunion.
- En fonction du nombre de questions, il pourrait être organisé soit une seconde réunion, soit une permanence publique au cours du second semestre 2023.

ER propose, afin de libérer la municipalité de l'animation de la réunion, d'avoir recours à une société spécialisée dans l'animation de ce type de réunion. Cette proposition sera regardée par la municipalité.

ER rappelle que tout au long de ce projet, l'information a circulé librement sous différentes formes.

PG fait remarquer qu'après la réunion du pôle ENR, Mmes Pausader et Vidus avaient signalé un important travail de communication, entre riverains, agriculteurs et élus, peu commun.

ER propose de passer au thème principal, les mesures d'accompagnement qui pourraient concourir au développement/soutien d'un ou plusieurs projets ou participant à l'amélioration du cadre de vie dans la commune. Quelles compensations pour les habitants ? Quels soutiens pour la transition écologique communale ?

Avant de débiter ce sujet, AG dit que certains enquêteurs de la société « Explain », commanditée par Valorem, en charge du sondage auprès des habitants, ont résumé l'intérêt du projet à un laconique : « grâce aux éoliennes, vous pourrez avoir une nouvelle place de village »...

ER répond que ce n'est pas ce qui a été demandé par Valorem. Il n'était pas question, au cours de cette prospection faite par Explain de « vendre des avantages matériels » mais de se centrer sur ce que la personne rencontrée connaissait du projet éolien de l'Aubépin et quelles étaient ses remarques.

PG précise qu'il n'est pas question que Valorem « achète » la commune ou les habitants en offrant quoi que ce soit. La démarche doit servir la collectivité. La dégradation visuelle du paysage est réelle et non contestée. Comme discuté, les mesures d'accompagnement globales devront in fine avoir un impact positif sur les habitants. Ces mesures passent donc par des projets où ils sont concernés, directement, et indirectement (projet ou soutien à des projets de la mairie qui pourra les mettre à profit du collectif).

Les diverses formes de soutien communal ont bien été détaillées par Valorem dans les Copils précédents et sont rappelées par PV :

- Baux pour les chemins communaux : 3.000 € par éolienne et par an soit 18.000 €/an.
- Bail pour un terrain communal où pourrait être installé un poste de raccordement : 1.000 € par an à séparer en 2 avec l'exploitant agricole.
- Indemnité communale à l'ouverture du chantier : 25.000 € par éolienne en une fois soit 150.000 €.
- IFER versée et indexée chaque année pendant 25 ans, environ : 50.000 € pour la commune, 100.000 € pour la CCTVL, 60.000 € pour le Département et 6.000 € pour la Région.
- Un fond de soutien (dans la limite de 10.000 € par MW installé) sera dédié pour le financement des mesures d'accompagnement et aider la commune dans sa transition énergétique (environ 216.000 €), par exemple la création d'un réseau de chaleur pour les 6 bâtiments communaux.

Après de nombreux échanges entre les participants, il ressort que les mesures d'accompagnement pour les habitants pourraient prendre les formes suivantes :

- Proposition, aux riverains du projet, d'une plantation de haies ou d'arbres.
- Mesure d'accompagnement qui pourrait, par exemple, prendre la forme de la prise en charge de l'abonnement du compteur électrique selon 2 niveaux : 6 mois d'abonnement pris en charge pour les habitants de Cravant, hors zone riverains, et 12 mois d'abonnement pris en charge pour les riverains en périmétrie du projet.

ER donne la parole à MB afin que celui-ci présente les mesures travaillées par le service accompagnement de Valorem.

MB détaille les 3 grands types de mesures qui ont été étudiées pour le projet de l'Aubépin.

Offre électricité verte.

Il s'agirait pour les habitants qui le souhaiteraient de changer de fournisseur d'électricité. C'est assez simple à faire mais les habitants qui rencontreraient des difficultés pourraient recevoir une aide dans les démarches.



Il s'agirait de souscrire un tarif bleu auprès d'un fournisseur d'électricité verte. La remise financière serait financée par Valorem auprès de CE fournisseur d'énergie verte. L'enveloppe serait comprise entre 100 et 200 € en fonction des critères retenus et du nombre d'habitants éligibles.

Association Watt for change.

C'est un fond de solidarité (soutenu par la fondation Valorem) qui a pour but d'aider dans les démarches administratives et au financement de projets afin de réduire la précarité énergétique auprès de foyers disposant de bas revenus et qui sont gros consommateurs d'énergie.

Watt solidaire.

Lorsque des foyers ont un projet de transition énergétique, et après les demandes de subventions, Valorem peut installer des panneaux photovoltaïques et Watt solidaire verse un loyer en 1 fois sur 20 ans ce qui permet le financement de l'installation.

Optarel.

Société du groupe Valorem qui peut installer, pour les communes, des panneaux photovoltaïques en toiture ou en ombrière. Les communes peuvent, soit consommer l'énergie produite totalement, soit partiellement. A la place de cette consommation de l'énergie produite, elles peuvent choisir de recevoir un loyer de la part de Valorem.

### **Futurs points d'étape :**

- T1 2023 : Rédaction des états initiaux. Délibérations à prendre par la mairie pour les promesses de baux des chemins communaux et de la parcelle communale.
- T2 2023 : Rédaction des impacts.
- Mai 2023 : Présentation au Conseil municipal du résumé non technique.
- Juin/juillet 2023 : Copil 9 avec la présentation de l'étude d'impact.
- Juin 2023 : Dépôt de la demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat.
- Second semestre 2023 : Réponse aux demandes de compléments des services de l'Etat.
- Fin 2023 : Recevabilité du projet.
- T4 2023/T12024 : Enquête publique diligentée par la préfecture du Loiret.

Il est 19H55 et PV clôture la réunion.

Nota bene : DC avait fait parvenir un mail aux membres du Copil, au sujet des clés de répartition de l'IFER. Il estimait, mais d'autres membres avaient fait la même remarque lors de Copil précédents, que la clé de répartition était en faveur de la



CCTVL (environ 100.000 €) ou Département (environ 60.000 €) alors que ceux qui subissent la dégradation visuelle sont les riverains en périmétrie du projet, les habitants et la commune (qui reçoit environ 50.000 €).

Après la clôture de ce Copil 8, DC et AG alimentent ces échanges, auprès de PV, en demandant que la mairie prenne contact avec la présidente de la CCTVL, voire avec le Département.

PV dit qu'il va fait part de cette demande à la municipalité.

Si vous avez des questions ou des observations émanant des habitants de la commune, vous pouvez joindre individuellement et directement Emile Rouleau par :

- Courrier : 1 rue Eugène Varlin, 44100 Nantes
- Mail : [emile.rouleau@valorem-energie.com](mailto:emile.rouleau@valorem-energie.com)
- Portable : 0620253729
- Bureau : 0252332162